

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 29 juin 2017

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Evelyne SANTORU-JOLY, première adjointe.

Mme SANTORU-JOLY.- Avant de faire l'appel je voudrais que vous excusiez l'absence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Madame le Maire, qui est partie hors du département pour des obsèques, et c'est donc moi qui préside la séance du Conseil Municipal aujourd'hui.

Madame SANTORU-JOLY procède à l'appel nominal.

22 présents : SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, GALLINA Martine, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, LOUDIYI Fatima,

MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, REBBADJ Saler, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane.

11 Absents avec procuration : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, CHAPELLE Patrice, LADJAL Mériem, NOUGUE Alain, TORRES Christian, DOMINI Chérifa, SAADAoui Amar, DINI Manon, NGUYEN Jean-Louis, TETIENNE-CASANO Corinne, GIANNANTONI Jean-Christophe.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame SANTORU-JOLY désigne comme **secrétaire de séance Madame Martine GALLINA**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2017

Mme SANTORU-JOLY. - Avez-vous des observations concernant le compte rendu du dernier Conseil Municipal ?

M. BERNEX. - Madame le Maire n'est pas là donc je suis un peu embêté parce que j'aurais souhaité une réponse de sa part sur une phrase qu'elle a dite, page 13.

Mme SANTORU-JOLY. - On reportera la réponse.

M. BERNEX. - (*Lecture de la phrase*) : « Si vous le souhaitez, dès qu'il est terminé nous vous le ferons parvenir, mais ne confondez pas technique et politique ». Qu'entendait-elle par-là ?

Mme SANTORU-JOLY.- Le cahier des charges relève de la technique, les élus doivent définir des orientations, est-ce que nous voulons plus ou moins de vidéoprotection, est-ce que nous n'en voulons pas ? Ce sont les orientations politiques. Ensuite les services les concrétisent techniquement avec les cahiers des charges comprenant un certain nombre de caméras, de définition de lieux, etc.

M. BERNEX.- Est-ce que ça veut dire que notre approche à nous sur la technique n'est pas appropriée ?

Mme SANTORU-JOLY.- Non, vous posez une question sur le cahier des charges, et le cahier des charges est technique. À la limite cela ne nous regarde pas, pour le dire rapidement et familièrement, nous n'avons pas besoin de nous intéresser au cahier des charges, ce sont les techniciens qui maîtrisent. Nous avons une orientation, nous voulons qu'il y ait plus de sécurité et de propreté dans la ville, nous voulons verbaliser quand il y a besoin en même temps que nous sensibilisons, donc nous voulons mettre des caméras. C'est notre orientation à laquelle vous avez exprimé votre accord, ensuite les techniciens répondent par le cahier des charges.

M. BERNEX.- Normalement le cahier des charges n'est pas de notre ressort ?

Mme SANTORU-JOLY.- Je réponds à la place de Madame le Maire, elle vous répondra la prochaine fois ou quand vous vous rencontrerez. Mais c'était pour faire la différence parce que souvent on peut se perdre dans des discussions sur le plan technique alors que nous n'avons pas besoin de nous y intéresser, nous faisons confiance aux Services. Mais bien évidemment nous posons des questions s'il y a un dysfonctionnement.

Je poursuis mon raisonnement, la limite entre le technique et le politique est très faible, c'est une feuille de papier, et souvent nous-mêmes dépassons souvent cette limite. Le plus important pour les élus et pour le Conseil Municipal c'est de voter sur des orientations et sur des choix politiques que nous devons faire au regard des besoins de la population. Je ne sais pas si je vous ai bien répondu, vous poursuivrez avec Madame le Maire.

Y a-t-il d'autres observations ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui vote pour ? La majorité.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Bernex.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2017 est approuvé par la majorité - Abstention du Groupe de Mme Pepe, de M. Pinet, du Groupe de M. Didero, de M. Bernex et de M. Giannantoni par procuration.

1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET VILLE

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Les membres de l'opposition

**Le rapport n°1 est adopté à la majorité - Abstention
des membres de l'opposition**

2/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET BAUX COMMERCIAUX

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances.

Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ?

M. BERNEX.- Je m'excuse, mais je suis ennuyé quand vous marquez que ce point a été examiné en Commission des Finances étant donné que nous n'avons aucun regard là-dessus et que nous ne savons même pas si la personne de l'opposition a participé, donc ça devient un peu caduque de marquer cela... (***Brouhaha***)... ça veut dire qu'on a un souci.

Mme SANTORU-JOLY.- La règle c'est qu'il y ait une Commission des Finances avant le Conseil Municipal, elle s'est tenue, l'opposition était présente ; mais qu'elle soit présente ou pas elle est invitée, ensuite charge à elle d'y participer, mais nous sommes obligés de mentionner que la Commission des Finances s'est tenue.

Qui est pour ? La majorité

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Les membres de l'opposition

**Le rapport n°2 est adopté à la majorité - Abstention
des membres de l'opposition**

**3/ PRISE EN CHARGE DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET DES
BAUX COMMERCIAUX PAR LE BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe, le Groupe de M. Didero, M. Bernex ?

Le rapport n°3 est adopté par la majorité + M. Pinet - Abstention du Groupe de Mme Pepe, du Groupe de M. Didero, de M. Bernex et de M. Giannantoni par procuration.

4/ BUDGET PRINCIPAL : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné en Commission des Finances et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des questions ?

Mme PEPE.- Cette somme représente combien d'années de créances ?

Mme SANTORU-JOLY.- De 1997 à 2016, une vingtaine d'années. Comme le trésorier part à la retraite il faut provisionner.

Mme PEPE.- C'est parce que c'est lui qui suivait les comptes ou c'est à sa demande ?

M. SIMITSIDIS.- Le point précédent est lié avec celui-là ; pour l'orthodoxie comptable il nous avait demandé de transférer d'un budget à un autre, et il nous a demandé à titre

provisoire, en vue de provisions, de prendre tous les comptes existants. On le fait sur le Budget de la Ville et sur le Budget des Baux Commerciaux, ce n'est pas le cas sur les campings parce qu'il n'y a pas de titres, c'est du numéraire, etc. Donc il nous a demandé de provisionner l'ensemble des comptes qui sont dans les charges irrécouvrables, les Comptes de Gestion, de les provisionner en totalité, ce qui ne l'exonère pas de continuer à faire des recherches. C'est 1997 parce qu'il s'agit de la date de création du Budget des Baux Commerciaux, et ça correspond à l'ensemble des créances.

Mme PEPE.- Ce n'est pas que sur les Baux Commerciaux ?

M. SIMITSIDIS.- C'est sur les deux points.

Mme PEPE.- Il part à la retraite, mais pourquoi attendre si longtemps ? C'est une somme importante, donc si ça n'empêche pas pourquoi avoir attendu aussi longtemps ?

M. SIMITSIDIS.- Parce qu'il n'y a pas d'obligation. Le budget permet de provisionner, donc on propose de le faire pour éviter de le faire plus régulièrement comme ça peut se faire habituellement.

Mme PEPE.- Vous avez dit que ça n'empêche pas les poursuites...

M. SIMITSIDIS.- Il y a un risque au 31 décembre, donc il propose qu'on provisionne. C'est une des rares professions où ils sont responsables sur leurs propres deniers, donc quand il y a une passation il y a automatiquement des mises à jour. Il y a d'autres écritures que nous ferons en cours d'année mais qui n'ont pas d'incidence budgétaire.

Mme SANTORU-JOLY.- Ça dépend de chaque trésorier, et comme vient de vous le dire Monsieur SIMITSIDIS, comme c'est sur leurs deniers propres en cas de problème, ils préfèrent tout

régler. Mais effectivement on préfèrerait que ce soit plus régulier.

Mme PEPE.- Ça fait une grosse somme.

M. PINET.- Le fait de mettre ces sommes en non-valeur n'induit pas l'arrêt d'éventuelles poursuites ?

M. SIMITSIDIS.- Non.

M. PINET.- C'est une question technique, mais on peut s'interroger là-dessus.

Mme SANTORU-JOLY.- C'est technique mais très politique, parce que si on avait plus de deniers pour rentrer dans la commune ça irait mieux.

Qui est pour ? La majorité, M. Bernex

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe, M. Pinet, le Groupe de M. Didero.

Le rapport n°4 est adopté à la majorité + M. Bernex et M. Giannantoni par procuration - Abstention du Groupe de Mme Pepe, de M. Pinet, du Groupe de M. Didero

5/ BUDGET ANNEXE BAUX COMMERCIAUX : ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

M. BERNEX.- Ça commence à faire des sous.

Mme PEPE.- C'est à peu près sur vingt ans ?

Mme SANTORU-JOLY.- Oui.

M. BERNEX.- Y a-t-il des postes importants ?

M. SIMITSIDIS.- Non, il y a eu de nombreuses créances, mais il n'y a pas de rentrées aussi importantes par rapport à cela. Il y a des liquidations judiciaires, des redressements. On attend tout le sous-détail pour le présenter.

M. BERNEX.- Vous pensez que vous avez des chances de recouvrir, ou pas ?

M. DEPAGNE.- L'avenir nous le dira.

Mme PEPE.- La loi c'est combien ?

M. SIMITSIDIS.- Il n'y a pas d'échéance là-dessus.

Mme SANTORU-JOLY.- Qui est pour ? La majorité, M. Bernex.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe, M. Pinet, le Groupe de M. Didero.

Le rapport n°5 est adopté à la majorité + M. Bernex + M. Giannantoni par procuration- Abstention du Groupe de Mme Pepe, de M. Pinet, du Groupe de M. Didero.

6/ BUDGET ANNEXE CAMPINGS MUNICIPAUX - ADMISSION EN NON VALEUR

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme SANTORU-JOLY.- Qui est pour ? Tout le monde, sauf le Groupe de Mme Pepe qui s'abstient.

Le rapport n°6 est adopté par la majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Bernex et M.Giannantoni par procuration - Abstention du Groupe de Mme Pepe.

**7/ GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE AXENTIA A HAUTEUR DE
3 069 626,33 EUROS**

Rapporteur : Mme Martine GALLINA (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné par la Commission des Finances.

Mme MICHEL.- Le prêt a été fait en 2003, donc cela fait quatorze ans, l'emprunt est remboursé, je n'ai pas calculé le pourcentage mais peut-être à hauteur de soixante-quinze pour cent, comment se fait-il qu'ils demandent quand même la garantie sur les trois millions d'euros puisqu'ils y en a déjà pratiquement soixante-quinze pour cent de remboursés ? La garantie ne va pas sur le solde du crédit ?

M. SIMITSIDIS.- C'est un prêt à long terme qui avait été contracté par cette société pour le financement de la maison de retraite ; ils ont renégocié le prêt sur le capital, donc le gain de taux est relativement important, mais ils souhaitent probablement gagner en termes d'échéance. Donc ce que l'on garantit est moins important mais sur une durée plus longue.

Mme PEPE.- C'est ce qui reste, ce n'est pas la somme de départ ?

M. SIMITSIDIS.- Ils ont renégocié, le gain de taux leur permet d'avoir des annuités inférieures.

Mme MICHEL.- Est-ce qu'une commune qui donne des garanties d'emprunt n'est pas limitée ?

M. SIMITSIDIS.- Il y a deux limites : il y a une limite en termes de personnalité morale, sur des organismes HLM la garantie peut aller jusqu'à cent pour cent, pour des associations ou du privé nous sommes plafonnés à cinquante pour cent, et il y a aussi un calcul de cumul de garanties d'emprunt en fonction des recettes annuelles du budget à ne pas dépasser,

donc nous sommes largement en deçà de ce qui se fait en général, il y a des garde-fou.

Mme MICHEL.- Merci.

Mme SANTORU-JOLY.- S'il n'y a pas d'autres questions nous pouvons passer au vote.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe, le Groupe de M. Bernex.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de M. Didero.

Le rapport n°7 est approuvé par la majorité, M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe, M. Bernex et M. Giannantoni par procuration - Abstention du Groupe de M. Didero

8/ GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE DOMICIL A HAUTEUR DE 200 000 EUROS

Rapporteur : Mme Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné à la Commission des Finances où aucune remarque n'a été faite.

M. GIORGETTI.- Là ils ont des sous, c'est l'émanation du MEDEF.

Mme SANTORU-JOLY.- Qui est pour ? L'unanimité.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Ce point a été examiné à la Commission des Finances.

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des questions ?

Mme PEPE.- On donnait à la Caisse des Ecoles dans le cadre des subventions ?

Mme SANTORU-JOLY.- Oui.

Mme PEPE.- On ne leur donnera plus, elles ne seront plus comptabilisées dans le montant des subventions ?

Mme SANTORU-JOLY.- On donne des subventions, elles sont dans le tableau... (*Propos simultanés, brouhaha*)...

M. SIMITSIDIS.- On fera la distinction la prochaine fois parce que l'idée c'est de donner des subventions aux associations, alors que là c'est le budget autonome, vous avez raison. C'est vrai qu'avant c'était sur une même ligne budgétaire, maintenant c'est complètement différencié. On a mis un point alors qu'on aurait pu en mettre deux. C'est vrai qu'avant on votait le CCAS et la Caisse des Ecoles en même temps que les subventions. Avant c'était toujours un peu en décalé, là on est plus précis. Mais on mettra associations et budget autonome.

Mme SANTORU-JOLY.- Qui est pour ? L'unanimité.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

10/ DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF DES BOUCHES DU RHONE ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR L'ACTION « LE PIED A L'ETRIER »

Rapporteur : Mme Martine MULLER (*Lecture du rapport*)

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/ RAPPORT D'ACTIVITE 2016 - SAEML SEMIPORT

Rapporteur : M. René GIORGETTI

Pour 2016 ça s'est traduit par un bénéfice net de 63 805.00 euros après de nombreux travaux entrepris, des renouvellements importants en 2016, pour toujours avoir un outil qui soit attractif. C'est une bonne année compte tenu des investissements que nous avons faits, et nous n'avons toujours aucun emprunt.

Mme SANTORU-JOLY.- Nous sommes toujours contents quand il y a des rapports d'activité de ce type.

Y a-t-il des questions ?

M. BERNEX.- Quand j'ai regardé le rapport il y a des choses que je ne comprends pas, peut-être parce que je suis néophyte dans ce système ; « client HP » ou « client SP », qu'est-ce que cela veut dire ? Ces deux types de clients ont fortement diminués mais je ne sais pas pourquoi.

M. GIORGETTI.- Dans le rapport il y a l'hôtellerie et la restauration, c'est différencié. Y compris dans l'hôtellerie il y a la part des chambres et des studios puisqu'on a aussi une quarantaine de studios.

M. SIMITSIDIS.- Ce sont des comptes rattachés, on posera la question et on vous donnera la réponse.

M. BERNEX.- En regardant le solde intermédiaire sur les ventes de marchandises et les productions, on a largement augmenté le chiffre d'affaires des chambres individuelles et des studios, et on s'aperçoit que le chiffre des petits-déjeuners a diminué.

M. GIORGETTI.- Parce qu'il y en a qui font l'économie du petit-déjeuner. Un petit-déjeuner c'est un peu plus de 7.00 euros, et comme il y a des gens modestes ils en font l'économie.

M. BERNEX.- Le chiffre d'affaires de l'ensemble des locations est proportionnel à l'année dernière, mais il a fortement augmenté, à partir de ce moment-là une rétrospective se fait.

M. GIORGETTI.- On reçoit les gens d'entreprises quand ils veulent faire des économies, et c'est là qu'ils les font. Mais c'est sûr que ça a baissé, la directrice nous en avait parlé.

M. BERNEX.- L'année dernière le bar avait en achats 1 870.00 euros, cette année il a 1 940.00 euros.

Mme SANTORU-JOLY.- C'est 70.00 euros sur l'année !

Qui est pour ? La Majorité.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe, le Groupe de M. Didero, M. Bernex.

Le rapport n°12 est adopté à la majorité - Abstention de M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe, le Groupe de M. Didero, M. Bernex et M. Giannantoni par procuration.

13/ RAPPORT ANNUEL 2016, DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Le rapport est joint en annexe.

Y a-t-il des questions ?

Mme PEPE.- J'ai juste une remarque sur le budget alloué aux personnes âgées, j'espère que la prochaine fois il sera un peu plus large, peut-être avec des pistes de programmes personnalisés, et surtout une identification des difficultés. Nous avons une population qui vieillit, ça reste nos aînés qui, par rapport à d'autres, ont un petit budget. Est-ce qu'on envisage d'augmenter ce budget pour la prochaine fois ?

M. DEPAGNE.- Il faut bien faire la différence entre des actions de DSU et les actions de droit commun.

Mme PEPE.- Je parle sur le fait qu'il y a un décalage.

Mme SANTORU-JOLY.- Comme le précise Monsieur DEPAGNE, les actions DSU complètent ce qui peut être fait dans le droit commun. Donc commençons par utiliser le droit commun pour les personnes âgées, et il faut se battre pour qu'il continue d'exister, parce que vous savez qu'il diminue.

Ensuite, dans le cadre de la DSU comme dans celui de la Politique de la Ville, tout est fait pour essayer de répondre aux besoins de tous les habitants, jeunes ou moins jeunes, nous faisons des gros efforts en direction des jeunes avec de l'insertion professionnelle, en direction des jeunes enfants, et aussi des personnes âgées. Mais vous savez que sur le Territoire du Pays de Martigues il y a le service de gérontologie financé par ailleurs et qui complète aussi les actions du Département dans le cadre de l'APAH et d'autres dispositifs pour l'autonomie

des personnes âgées, et vous savez que là aussi le budget diminue. Il est vrai que les dotations de l'Etat sont également diminuées pour les Conseils Départementaux, mais avec le budget du département des Bouches du Rhône on pourrait regarder pour maintenir, voire augmenter les prestations pour aider les personnes âgées. Tout ce qui peut être fait est fait.

Au niveau du foyer des personnes âgées, notre volonté est que la cuisine reste confectionnée sur place, de manière traditionnelle. Cela a un coût mais c'est un choix. Le personnel municipal est très à l'écoute des personnes âgées qui viennent se restaurer, elles sont de plus en plus nombreuses et ravies, donc tout est fait pour les satisfaire.

M. GIORGETTI.- Je crois qu'il faut se dire les choses, on a essayé le quinquennat qui s'est terminé, toutes les collectivités locales, qu'elles soient gérées par la droite, la gauche, ou le centre, ont des pertes de dotations importantes. Nous ne sommes pas passés à travers, et c'est annoncé que ça allait continuer à hauteur de dix milliards. Ce sont des mesures d'austérité qui amèneront les communes à jeter l'éponge à un moment donné, et ça va vers la fin de la démocratie de proximité. On voit bien déjà à la métropole tout ce qu'on est en train de passer. Il ne faut pas l'oublier.

Mme SANTORU-JOLY.- Dans le prolongement de ce que vient de dire René Giorgetti, il faut déjà faire des choix drastiques. Nous on veut s'occuper de toute la population, du plus jeune au plus âgé, mais après il va falloir faire des choix, et saupoudrer ce n'est pas la bonne solution. Une des priorités Ce sont les jeunes, c'est la même chose au Conseil Départemental, je présume que c'est pareil à la Région. Mais il va falloir que l'on réfléchisse à ne pas saigner les communes et les collectivités qui, dans la proximité, connaissent les besoins de la population. C'est ce que nous défendons chaque fois que nous

sommes dans des réunions métropolitaines, pour conserver cette proximité et cette réponse aux besoins. C'est ce qui nous anime.

Vous, localement, vous allez défendre cela comme nous, mais il faut aussi regarder ce qui se passe nationalement. Tout à l'heure je parlais de l'APAH, mais ce sont les critères nationaux que les Conseils Départementaux doivent appliquer.

C'est pourquoi d'un département à l'autre une personne âgée avec la même pathologie et les mêmes besoins ne bénéficie de la même aide. Je ne comprends pas pourquoi c'est comme cela, et en plus pourquoi on impose aux départements, par la baisse des dotations, à diminuer les prestations, mais je sais par expérience personnelle avec mon père, ce qui doit être complété en plus de l'aide du Département. Et je ne parle même pas des personnes qui sont accueillies en maison de retraite, avec les tarifs que l'on connaît, encore que dans la nôtre les prix sont au plus bas.

M. GIORGETTI.- Puisqu'on parle des personnes âgées, ce sont des retraités qui, sous Sarkozy, ont essuyé l'augmentation de la CSG, et on nous en promet encore une dans pas longtemps, donc on nous saigne, comme on dit.

Mme SANTORU-JOLY.- Pour les personnes âgées retraitées qui touchent au-dessus de 1 200 euros.

Mme PEPE.- On parle de l'Etat dans le rapport, mais est-ce qu'il y a eu une réflexion par rapport au devenir du personnel des TAP ?

M. DEPAGNE.- Ce sont des vacataires.

Mme PEPE.- Ce sont des personnes de la mairie qui faisaient des heures supplémentaires ?

Mme SANTORU-JOLY.- Ce sont des vacataires qui ont été recrutés spécialement pour faire les TAP, bien sûr il y avait

une compensation de l'Etat qui était vraiment en deçà, vous le savez.

Heureusement que la municipalité a anticipé cette question puisque dans sa campagne, Monsieur MACRON avait lancé à la volée qu'on reviendrait aux quatre jours, donc bien sûr les parents s'en inquiétaient, donc nous avons anticipé cela. Mais le décret n'était pas sorti, il est sorti hier. Les municipalités vont être amenées à faire un choix. Pour tous les projets que nous menons nous le faisons en concertation, et la volonté de Port de Bouc est de revenir à la semaine de quatre jours, mais ce n'est pas sans conséquences. Je trouve que c'est complètement irresponsable de la part d'un gouvernement, à deux jours des vacances scolaires, pour la prochaine rentrée, de vouloir tout transformer. Vous parliez des vacataires, ensuite il faut voir le fonctionnement du centre aéré, des centres sociaux, etc. il faut tout revoir durant l'été pour la rentrée. Je crois que Fos veut également revenir aux quatre jours...

M. DEPAGNE.- Marseille y revient aussi mais l'année prochaine.

Mme SANTORU-JOLY.- Comme les personnes âgées, les enfants ne sont pas traités de la même manière sur l'ensemble du territoire, donc est-ce qu'on est dans une république ou dans une royauté et que chacun fait « sa popote ».

Au-delà des quatre jours, même si ça pose un problème et qu'il faut apporter des précisions, la question de la scolarité de l'enfant ne passe pas que par les quatre jours, elle passe par beaucoup de propositions qui prennent en compte le rythme de l'enfant dans son intérêt et non pas dans l'intérêt des parents ou des enseignants, et il faut des propositions concrètes sur le contenu pédagogique. Donc ça demanderait un débat et une réflexion au niveau national, les élus de la majorité sont prêts à cela dans le cadre de l'assemblée

communale que nous avons mise en place, pour réfléchir et pour amener au débat les propositions que nous avons en la matière, et pour peser sur le gouvernement qui se dit à l'écoute.

Je vous remercie.

Il n'y a pas de vote pour ce rapport.

14/ CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAISSE MARITIME DES AFFAIRES FAMILIALES

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

15/ RENOUELEMENT DE CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DES BOUCHES DU RHONE

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°15 est adopté à l'unanimité

16/ MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DE LA HALTE GARDERIE ODETTE MENOT ET DU MULTI ACCUEIL COLLECTIF LUCIA TICHADOU

Rapporteur : Madame Fatima LOUDIYI (*Lecture du rapport*)

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°16 est adopté à l'unanimité

17/ APPROBATION MODIFICATION N°2 DU PLU

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

C'est aussi pour avoir la possibilité de créer de l'habitat au Nord, et au Sud développer économiquement le territoire. Là où nous avons inauguré brillamment le nouveau chantier naval nous allons continuer, depuis qu'il y a ce chantier naval pas mal d'entreprises se sont installées, d'autres vont arriver, donc il nous faut modifier le PLU qui n'était que zones à urbaniser.

Mme PEPE.- Par rapport à Azur Chimie et par rapport à des sociétés qui s'installent autour, les terrains autour seront disponibles à partir de quand ?

Mme SANTORU-JOLY.- Pour Azur Chimie il faut le temps de la dépollution.

Mme PEPE.- Qui dépollue ?

M. SIMITSIDIS.- Il y a le temps de la dépollution, ensuite il y a la viabilisation du secteur puisque tout est lié. Nous avons déjà procédé à une grosse phase de dépollution puisqu'il restait des produits dans les tuyaux. La première fois nous avons mis en place la procédure d'urgence du marché public parce qu'il y avait des poussières d'amiante. Nous avons eu tous les rapports liés aux pollutions, il faudra rajouter des terres sur certains endroits qui sont beaucoup plus pollués, là il y aura des parkings ; par endroits il faudra travailler sans qu'il

n'y ait d'activité humaine de plus de X temps. C'est très réglementé. On va commencer puisque c'est rendu urbanisable, et il faut voir au niveau des terres comment on peut créer, mais ça prend du temps parce qu'il faut des autorisations même si on rajoute de la terre à certains endroits ; il y a des installations classées pour pouvoir gérer, il y a tout un système à mettre en place et ça va prendre du temps.

Mme PEPE.- Vous avez un ordre d'idée ?

M. SIMITSIDIS.- Je pense que ça va monter en charge sur deux ou trois ans, après ça dépend des instructions des services de la DREAL, des DTM, des bureaux d'études, nous sommes liés avec certaines phases administratives.

Mme PEPE.- Certains voudraient s'installer autour du quai.

M. SIMITSIDIS.- Il y a du foncier qui au GPMM, qui à RETIA, qui à l'Etat, qui à la SNCF.

Mme PEPE.- RETIA ça correspond à quoi ?

M. SIMITSIDIS.- C'est une filiale de TOTAL.

M. BERNEIX.- Par rapport aux modifications du PLU, vous avez déjà dû faire un plan de charge au niveau des bâtiments ou des habitations que vous devez mettre en place, ou c'est un prévisionnel en fonction du terrain ?

M. SIMITSIDIS.- Schématiquement c'est le point deux, quand on avait voté le PLU il y avait des schémas directeurs, et sur Caronte il y avait un schéma directeur de principe, et il y a deux niveaux : il y a le niveau du côté de Pierre Sémard*, il y a un mur où il y a un promontoire où il n'y a jamais eu d'activité industrielle, il y a des maisons, il y avait l'ancienne gendarmerie, etc. là-dessus il y aura de l'habitation ; pour l'activité économique, ça restera de

l'activité économique non polluante comme ça avait été voté dans l'ancien PLU.

M. BERNEX.- Ce sont des habitations en copropriétés ?

Mme SANTORU-JOLY.- Nous le verrons dans le point suivant.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de M. Didero, le Groupe de Mme Pepe, M. Bernex.

Le rapport n°17 est adopté par la majorité, M. Pinet - Abstention du Groupe de M. Didero, du Groupe de Mme Pepe, de M. Bernex et M. Giannantoni par procuration.

18/ CONVENTION DE PARTENARIAT : RETIA, SNCF ET COMMUNE DE PORT DE BOUC

Rapporteur : Madame Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Comme on vous l'a dit tout à l'heure ce sera faisable d'ici deux ou trois ans, avant on procédera à la viabilisation avec toutes les contraintes que Monsieur SIMITSIDIS a évoquées.

Pour les appartements, pour l'instant il n'y a pas de détail, on va devoir reloger les gens dans le cadre du PNRU, c'est une obligation. Nous ferons très certainement de l'accession à la propriété, des logements en PLUS pour une mixité sociale. Le PLUS ce sont essentiellement des logements sociaux intermédiaires, pour beaucoup de personnes sur Port de Bouc qui travaillent mais qui dépassent rapidement les plafonds qui ont été abaissés, pour obtenir un logement social, et souvent il n'y en a pas assez sur Port de Bouc. Nous voulons

garder les Ports de Boucains qui ont besoin de logements de ce type, donc nous construisons

Nous présentons ce rapport maintenant parce que nous préférons anticiper puisque vous savez qu'en janvier les PLU vont être transférés à la Métropole, donc nous préférons flécher ce que nous voulons faire selon nos orientations.

M. GIORGETTI.- C'est une grosse opération qui va modifier un peu ce côté de la ville. Je suis né avec ce mur industriel qui date du siècle dernier, l'entreprise a disparu, c'est un mur qui est minable ; l'idée c'est d'urbaniser en balcon cette voie qui rentre au centre-ville. Je crois que c'est anticipé du fait qu'on ne pourra plus toucher aux PLU après, c'est garder la maîtrise de nos sols puisque c'est nous qui les avons achetés en partie, sauf les deux propriétaires qui restent : RETIA et la SNCF. Mais ils sont d'accord pour travailler avec nous sur le projet, c'est donc encourageant de faire un tel projet. Quand on gère je crois qu'il faut anticiper, pas mal de programmes sont partis sur Port de Bouc, certains sont en voie de finition : Gambetta ça file sur la Lèque, sur le centre-ville il y aura peut-être le premier coup de pioche d'ici la fin de l'année. 500 logements c'est peut-être dans dix ans, parce que qui dit logements dit infrastructures derrière, donc il faut prévenir, ça demande une réflexion.

Mme SANTORU-JOLY.- Merci pour ce rajout qui montre que la ville avance, que ce soit dans le cadre du développement économique ou dans le cadre de la mixité sociale.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, M. Bernex.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Le Groupe de M. Didero, le Groupe de Mme Pepe.

**Le rapport n°18 est adopté par la majorité, M. Pinet,
M. Bernex et M. Giannantoni par procuration - Abstention du
Groupe de M. Didero et du Groupe de Mme Pepe**

**19/ CHARTE VILLE/CHAMBRE DES METIERS DE L'ARTISANAT : SOUTIEN A
L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE**

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Quand on signe la charte on va s'engager sur 4 priorités qui sont déjà plus ou moins pratiquées par la Ville, c'est donc juste apposer une signature et valider ce qui est déjà fait.

Je vous rappelle les priorités si vous ne les avez pas lues :

* La Commune reconnaît le caractère indispensable du service de proximité proposé par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale : on l'a toujours fait et on continuera de le faire.

* La Commune de Port de Bouc s'engage à maintenir et à renforcer l'activité artisanale sur son territoire en plaidant la maîtrise du coût foncier, l'implantation d'activités économiques de proximité, et le développement des activités artisanales : c'est toujours fait.

* Favoriser le renouvellement des entreprises artisanales en encourageant la reprise d'entreprises pour maintenir l'activité économique de proximité.

* Soutenir la politique volontariste de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région PAPCA, laquelle repose sur son expertise du secteur artisanal et sur le travail de terrain qu'elle réalise quotidiennement auprès des entreprises.

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il des questions ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Le rapport n°19 est adopté à l'unanimité

20/ CHARTE RELOGEMENT PNRU

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Mme SANTORU-JOLY.- Vous l'avez sur la table, on s'excuse, on regrette que vous ne l'ayez pas eu avant, mais ça a été amendé au dernier moment.

Mme CERBONI.- Il s'agit de protéger les personnes dont les bâtiments vont être détruits et qui vont être relogées. Nous allons prendre en compte la personne dans sa globalité.

Mme PEPE.- C'est difficile de prendre part au vote, on aurait voulu l'étudier avant parce que c'est un dossier très important, et nous savons qu'actuellement les personnes sont très inquiètes concernant le relogement, donc est-ce qu'il est possible de reporter le vote de cette charte ?

Mme CERBONI.- Ça prendrait trop de retard.

Mme SANTORU-JOLY.- Puisque les gens sont inquiets nous voulons justement les rassurer.

Mme PEPE.- Voter pour quelque chose que nous n'avons pas lu ce n'est pas possible. On risque de le voter mais il aurait été intéressant de l'étudier avant.

Mme SANTORU-JOLY.- Ce n'est pas de notre faute si nous n'avons pas pu la présenter avant, et on la passe maintenant pour pouvoir commencer en septembre. Pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale il fallait que 13 Habitat lance les appels d'offres, etc. Mais comme les familles étaient inquiètes nous avons fait des démarches pour les rencontrer, pour les rassurer

et pour leur dire que tout serait fait pour que leurs souhaits soient. Nous avons déjà travaillé comme cela aux Aigues Douces, il y a déjà eu des réhabilitations, nous avons déjà travaillé comme cela dans d'autres quartiers et dernièrement au plan de sauvegarde auquel j'ai participé, et nous avons également adopté une charte de relogements qui permet que tous les partenaires, bailleurs, Préfecture, Conseil Départemental, et Ville, soient autour de la table pour mettre tous leurs contingents en commun afin de pouvoir réattribuer des logements. Ce qui fait qu'on ne pourra pas dire qu'untel n'a pas eu de logement parce que la Préfecture ou la Ville n'a pas voulu. On peut également participer à la mixité sociale dans les quartiers où ils seront relogés. Tout cela est compris dans la charte.

Ce qui est intéressant en signant cette charte c'est que tout le monde va dans le même sens. Donc on ne la retire pas.

M. SIMITSIDIS.- C'est un cadre qui permet d'avoir le même traitement.

M. GIORGETTI.- Je rappelle que la Ville n'est pas propriétaires de logements et que c'est 13 Habitat.

Après, parce que des partenaires ont fait des garanties d'emprunts ils ont droit à des contingents de propositions de candidatures pour des logements. Il a fallu mettre tous les partenaires autour de la table, ce qui a pris du temps, maintenant nous les avons tous, donc on ne peut pas faire autrement.

M. SIMITSIDIS.- En plus, la MOUS* ne démarrera pas avant le mois de septembre.

Mme SANTORU-JOLY.- Y a-t-il d'autres questions ?

Mme PEPE.- Nous ne prendrons pas part au vote sous prétexte d'avoir eu le document trop tard.. Monsieur Giorgetti, je ne reviens pas sur le fond mais sur la forme du document.

Mme SANTORU-JOLY.- Qui est pour ? La majorité, le Groupe de M. Didero, M. Bernex.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? M. Pinet

Le Groupe de Mme Pepe ne prend pas part au vote

Le rapport n°20 est adopté par la majorité, le Groupe de M. Didero, M. Bernex et M. Giannantoni par procuration - Abstention de M. Pinet - Le Groupe de Mme Pepe ne prend pas part au vote

Mme SANTORU-JOLY.- On a voté, on pourra commencer la MOUS en septembre, et les habitants seront doublement rassurés.

Mettre tout le monde autour de la table requiert travail.

Nous allons aller rencontrer les gens pour leur dire que la MOUS pourra commencer en septembre et qu'ils pourront donner leurs souhaits, nous faire part de leur situation, et que nous pourrons les reloger au mieux pour leur bonheur.

21/ PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA CAISSE DES DEPOTS ET LA COMMUNE DE PORT DE BOUC 2017 - 2019

Rapporteur : Madame SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Le document est consultable dès à présent, mais il ne sera signé que demain, et si vous le souhaitez nous vous le ferons parvenir une fois qu'il sera signé.

M. BERNEX.- C'est un prêt ?

Mme SANTORU-JOLY.- Non, c'est un partenariat.

M. SIMITSIDIS.- Ce sont des participations sur des demandes de subventions que nous avons déjà votées, c'est formalisé à travers une signature et un protocole.

Mme SANTORU-JOLY.- Nous sommes heureux que la Caisse des Dépôts nous accompagne.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Bernex.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe.

Le rapport n°21 est adopté par la majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Bernex et M. Giannantoni par procuration - Abstention du Groupe de Mme Pepe

**22/ PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU NPNRU DU PAYS DE MARTIGUES :
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Madame SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Vous avez le détail, les pourcentages sont initiaux, il y a juste une reventilation entre la Caisse des Dépôts et la Région.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Bernex.

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe.

Le rapport n°22 est adopté par la majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Bernex et M. Giannantoni par procuration - Abstention du Groupe de Mme Pepe

Mme SANTORU-JOLY.- Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Nous n'avons pas de questions diverses, mais nous avons une intervention de Monsieur Bernex suite à sa demande qui ne demande pas de débat.

M. BERNEX.- (Lecture) : « en septembre dernier, au premier Conseil Municipal, DIDERO annonçait qu'il nous avait mis au Tribunal Correctionnel, mon épouse et moi. Il avait omis de dire pourquoi, laissant planer le doute : « étions-nous des bandits de grand chemin » ?

Cela ressortait de ce que nous nous étions émus un peu trop fort à son goût du non remboursement de sa dette à notre égard, alors qu'il s'agit tout de même de 22 000.00 euros, qu'il ne conteste au demeurant pas nous devoir, dans un contexte où d'autres créanciers se montraient également impatients du remboursement de ses dettes comme chacun a pu le lire dans La Provence qui relatait le 8 avril dernier ses tribulations judiciaires devant la commission de surendettement au Tribunal d'Instance de Martigues.

DIDERO a alors cru bon devoir nous faire citer à comparaître devant le Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence qui l'a débouté par jugement du 26 juin ».

Merci de votre attention.

Mme SANTORU-JOLY.- Je lève la séance. Merci.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 heures